

DELIBERATION N° 2008/06-03 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2007

Monsieur LAMY, rapporteur, indique à l'Assemblée que le compte de gestion 2007 présenté, est conforme en tous points au compte administratif 2007.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner quitus à Madame le Trésorier Principal pour son compte de gestion 2007.